

137^{ème} RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF : RÉUNION ORDINAIRE DU 29 Janvier 2026
PV du CE du 29 Janvier 2026 Par le Comité Exécutif de l'ITIE-RDC

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuvième jour du mois de Janvier, s'est tenue en présentiel et par visioconférence à Kinshasa dans la salle Suzanne MUK de l'Hôtel SULTANI, la 137^{ème} réunion du Comité Exécutif de l'ITIE-RDC siégeant en session ordinaire.

La réunion est présidée par Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement, et le secrétariat est assuré par le Coordonnateur National de l'ITIE-RDC.

I. DU QUORUM ET DES PRESENCES

Le quorum étant atteint après vérification, le Président constate que le Comité peut valablement siéger et délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Les différents Collèges sont représentés de la manière ci-après :

Institutions Publiques :

1. Son Excellence Monsieur **GUYLAIN NYEMBO MBWIZYA**, Ministre d'Etat, Ministre du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement, Président du Comité Exécutif ;
2. Son Excellence Monsieur **Louis KABAMBA WATUM**, Ministre des Mines, 1^{er} Vice-Président du Comité Exécutif ;
3. Son Excellence Monsieur **Doudou FWAMBA LIKUNDE**, Ministre des Finances, Membre, représenté par Son Excellence Madame **Gracia YAMBA KAZADI**, Vice-Ministre des Finances ;
4. Honorable **Clément MUYA MUBOYAYI**, Point focal Sénat, Membre ;

Entreprises Extractives :

5. Madame **Marie Chantal KANINDA**, Déléguée des Entreprises minières privées, Membre ;
6. Monsieur **KASSONGO Bin Nassor**, Président de la Chambre des Mines, Membre ;
7. Monsieur **Robert MUNGANGA**, Délégué des Entreprises minières publiques, Membre ;

Société Civile :

8. Monsieur **Alidor KAS MUTEBA**, Délégué de la Société Civile, Membre,
9. Monsieur **Jérémie KABAMBI**, Délégué de la Société Civile, Membre ;
10. Monsieur **Freddy KASONGO**, Délégué de la Société Civile, Membre, présent par visio conférence ;
11. Monsieur **Donat KAMBOLA**, Délégué de la Société Civile, Membre, présent par visio conférence ;
12. Madame **Néné BINTU IRAGI**, Déléguée de la Société Civile, Membre, présente par visio conférence ;

Membres ayant donné mandat :

13. Son Excellence Madame **Marie NYANGE NDAMBO**, Ministre de l'Environnement et Développement Durable, 2^{ème} Vice-Présidente du Comité Exécutif, représentée par Monsieur **RAMAZANI Joe**, Conseiller ;



14. Son Excellence Madame **ACACIA BANDUBOLA**, Ministre des Hydrocarbures, Membre, représentée par Monsieur **KITIKI KIWAKA** Guy Blaise, Conseiller ;
15. Monsieur **André NYEMBWE MUSUNGAYI**, Conseiller Principal à la Présidence de la République, représenté par Madame Youyou **BAENDE BOFOTA**, Conseillère,
16. Madame **MUANJELU MUKENDI Yvette**, Directrice de Cabinet Adjointe de Son Excellence Madame la Première Ministre chargée des questions juridiques et fiscales, Membre, représentée par Madame Marie Thérèse **HOLENN AGNONG** ;
17. Monsieur **Laurent NKINZI**, Directeur de Cabinet Adjoint du Premier Ministre chargé des questions économiques et financières, Membre, représenté par Madame Christine **KYAKIMWA**, Conseillère ;
18. Madame **Yvonne MBALA**, Déléguée des Entreprises Pétrolières, Membre, représentée par Madame Marie Chantal **KANINDA** ;
19. Monsieur **José MINGA'S**, Délégué des Entreprises Forestières, Membre, représenté par Monsieur Gaby **LONDE EMANDJALA**.

Membres absents ou empêchés :

1. Honorable **BASOSHI IUBWE Théophile**, Point focal Assemblée Nationale ;

Sont invités :

- Son Excellence Monsieur Elysée **BOKUMWANA MAPOSO**, Vice-Ministre du Budget ;
- Maître Jean-Claude **KATENDE**, Président du GTT.

Ont également pris part comme observateurs, des représentants de OXFAM, un délégué de GLENCORE, des représentants de la GIZ, de l'Ambassade de la Belgique, du FNPSS, Monsieur **MUBENGA**, DG de N Ressources ainsi que les membres du Secrétariat Technique (ST) de l'ITIE-RDC.

II. DE L'ORDRE DU JOUR

Après examen de l'ordre du jour tel que présenté par le Coordonnateur National de l'ITIE-RDC et prise en compte des nouveaux points proposés par les membres du collège société civile, lesquels sont insérés dans la rubrique « **Divers** », le Comité adopte l'ordre du jour complété comme suit :

- (1) Adoption du projet de PV de la réunion du C.E du 27 novembre 2025 ;
- (2) Point d'information sur l'avancement de la mise en œuvre du processus ITIE en RDC :
 - Activités réalisées du 28 novembre à ce jour ;
 - Élaboration des outils de mise en œuvre de l'ITIE suivants :
 - Cadrage et Rapport ITIE-RDC 2024 : Présentation et adoption des TDR ;
 - Rapports Thématiques ITIE-RDC : (i) Rapport sur l'EMAPE, Filière Diamant 2023-2024 ; (ii) Rapport sur l'évaluation du niveau des réformes des entreprises publiques extractives ; (iii) Rapport sur le FOMIN.
 - Dissémination du Rapport ITIE-RDC 2023 : Elaboration des synthèses ;
 - Présentation des grandes lignes du Projet de Plan de Travail et Budget Annuel 2026 (PTBA 2026) ;
 - Conférence mondiale de l'ITIE 2026 à Manille/Philippines (24 & 25 juin 2026) : Préparation.
- (3) Présentation de l'économie du Rapport ITIE-RDC 2023 et de ses principales recommandations.
- (4) Préparation de la validation selon la Norme ITIE 2023 : Etat d'avancement.

(5) **Présentation de la situation financière du Comité National de l'ITIE-RDC (Période du 28 novembre 2025 au 28 janvier 2026)**

(6) **Divers :**

- Restriction de l'espace civique à la suite d'une plainte à charge d'un membre de la société civile du Lualaba ;
- Information sur l'adoption du Code de bonne conduite des OSC ;
- Conclusions sur la sensibilisation des acteurs du secteur forestier.

Délibération :

L'ordre du jour est adopté.

III. EXAMEN DES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Premier point : Adoption du projet de PV de la réunion du C.E du 27 novembre 2025

A l'invitation du Président, le Coordonnateur National indique que le projet du Procès-verbal de la réunion du C.E du 27 novembre 2025 avait été transmis aux membres et qu'aucun amendement n'a été enregistré par le Secrétariat Technique.

Le Président demande aux membres s'ils ont des amendements ou observations séance tenante.

Aucun amendement n'ayant été soulevé, le Président soumet le Procès-Verbal de la réunion du Comité Exécutif du 27 novembre 2025 à l'adoption.

Délibération :

Le procès-verbal de la réunion du C.E ordinaire du 27 novembre 2025 est adopté.

Deuxième point : Point d'information sur l'avancement de la mise en œuvre du processus ITIE en RDC

A la demande du Président, le Coordonnateur National fait le point sur l'avancement de la mise en œuvre articulé en trois points suivants : (i) Elaboration des Rapports ; (ii) Participation à des conférences, séminaires de formation ou réunions et (iii) Préparation de la validation et autres activités.

Au sujet de l'**élaboration des Rapports ITIE**, il fait observer que, lors de sa séance du 27 novembre 2025, le Comité Exécutif avait décidé d'autoriser le Groupe Technique de Travail (GTT) d'analyser et d'adopter, pour son compte, le Rapport ITIE-RDC 2023 en vue de sa publication au plus tard le 31 décembre 2025 en attendant son entérinement à sa prochaine réunion.

Pour ce faire, invité par le CE, le Président du GTT fait part du bon déroulement des travaux tenus du 29 au 30 décembre 2025 et dont l'économie sera présentée par le Coordonnateur National lors de l'exposé du point relatif audit Rapport.

Poursuivant, le Coordonnateur National informe le Comité d'une part, de la prorogation de la validation au 1^{er} octobre prochain et d'autre part, de l'impérieuse nécessité de produire et de publier le Rapport ITIE-RDC 2024 au moins un mois avant cette échéance. Il souligne que cet outil constituera un des éléments de base à la prochaine évaluation. A cet effet, il signale la soumission des TDR pour le cadrage 2024 ainsi que ceux afférents au recrutement de l'Administrateur indépendant chargé d'élaborer le Rapport 2024 qu'il importe d'adopter.

Il fait le point à l'intention des membres sur le projet de PTBA 2026 qui se chiffre à plus de 8 millions USD, en énonçant ses grandes lignes. Ledit projet a été partagé avec les parties prenantes pour amélioration.

Enfin, il conclut avec le point sur la prochaine Conférence Mondiale de l'ITIE prévue à Manille aux Philippines au mois de juin 2026 qui constitue un grand événement. Pour une large participation de la RDC, il encourage toutes les parties prenantes à se faire enregistrer en ligne.

Débat

Un membre du collège société civile exprime son inquiétude quant à la mise en exécution du PTBA proposé au regard du coût total chiffré à plus de 8 000 000 USD. Il indique que, dans le budget général 2026, la dotation réservée à l'ITIE s'élève à 1 265 000 000 CDF, soit l'équivalent en USD de 512 768,5 ; ce qui est de loin inférieur au PTBA arrêté. En comparant avec le budget 2025 pour lequel la dotation se chiffrait à 6 milliards de CDF, il se dégage un grand écart. Il s'interroge s'il s'agit d'une erreur matérielle ou d'une volonté affichée de bloquer le processus ITIE. Il estime qu'il est nécessaire d'allouer à l'ITIE un montant raisonnable afin de lui permettre de couvrir son fonctionnement et réaliser ses activités.

Poursuivant son intervention, il revient sur la mesure de suspension des entités de traitement prise par le Ministre des Mines et sollicite d'avoir accès aux conclusions du rapport des travaux de la Commission ad hoc mise en place.

Dans le même ordre d'idées, un autre membre du même collège estime que le Gouvernement n'est pas suffisamment engagé au regard des moyens mis à la disposition de l'ITIE dans le Budget 2026, lesquels ne lui permettent pas de réaliser les activités de son Plan de travail.

Avant de clore ce point, le Président accorde la parole au Vice-Ministre du Budget, invité par le CE, qui a pris acte des préoccupations soulevées et a tenu à rassurer de la prise en compte, par le Gouvernement, de la situation de l'ITIE-RDC. Il indique néanmoins que la situation peut être régularisée lors de l'examen du budget rectificatif. Toutefois, il veut être fixé sur la participation effective de l'ITIE aux conférences budgétaires en vue de défendre les crédits alloués. Il soutient qu'il est prévu un processus de correctif budgétaire en cas de minoration constatée.

Un membre du collège Institutions publiques renchérit en faisant observer qu'il a été convenu au Sénat de porter la question de réajustement de la dotation de l'ITIE lors des discussions sur le budget rectificatif à la prochaine session parlementaire de mars, comme évoqué par le Vice-Ministre du Budget.

En réponse, le Coordonnateur National indique avoir participé aux conférences budgétaires et défendu les crédits alloués (6 Mds CDF) lesquels ont été reconduits et transmis à la commission ECOFIN de l'Assemblée Nationale.

Revenant sur la question de la Conférence Mondiale de l'ITIE du 24 au 25 Juin prochain à Manille, le CN informe le CE de l'ouverture des inscriptions. Il annonce que le mandat de la RDC comme membre du Conseil d'Administration de l'ITIE arrive à échéance en juin prochain et sollicite, par ailleurs, l'appui du Gouvernement ainsi que du Comité Exécutif pour le renouvellement de mandat de trois ans. Pour ce faire, un courrier sera présenté dans ce sens pour confirmation de la candidature et obtenir le soutien des pays de la sous-région.

Délibération :

- ✓ *Le Comité Exécutif adopte les TdR du cadrage 2024 ainsi que ceux relatifs au recrutement de l'Administrateur indépendant du Rapport ITIE-RDC 2024 ;*
- ✓ *Au regard de la nouvelle échéance de validation de la RDC fixée au 1^{er} Octobre 2026, le Rapport ITIE-RDC 2024 est à publier au plus tard le 31 aout 2026 ;*
- ✓ *En ce qui concerne le renouvellement de mandat de la RDC au Conseil d'Administration de l'ITIE, le Comité Exécutif marque son accord et soutient la candidature.*

Troisième point : Présentation de l'économie du Rapport ITIE-RDC 2023 et de ses principales recommandations.

Le Coordonnateur National présente l'économie du Rapport ITIE-RDC 2023 ainsi que ses principales recommandations. Il rappelle que le Comité Exécutif avait autorisé le Groupe Technique de Travail (GTT) d'examiner et d'adopter, pour son compte, ledit rapport avant sa publication sur le site ITIE-RDC le 31 décembre 2025.

Débat

Un membre du collège Entreprise revient sur la question de la responsabilité de l'élaboration des EIES telle que recommandée dans le rapport, en suggérant que la DPPEM et l'ACE s'occupent de produire un modèle de rapport à ce sujet.

Un autre membre du même collège s'interroge sur le flux afférent au paiement des frais sociaux liés à la délocalisation des populations pour lequel une étude thématique devrait être menée.

Y faisant suite, le Coordonnateur National souligne que, faute de moyens, les activités non réalisées en 2025 ont été reportées en 2026, y compris les études thématiques. S'agissant des synthèses des EIES/PGES, il fait observer que le Ministère des mines s'y attelle avec ses services pour élaborer soit un projet d'arrêté soit une circulaire suivant les recommandations issues des ateliers des parties prenantes.

Délibération :

Le Comité Exécutif entérine le Rapport ITIE-RDC 2023.

Quatrième point : Préparation de la validation selon la Norme ITIE 2023 : Etat d'avancement

Suite aux contraintes évoquées par le Secrétariat international, le Coordonnateur National indique qu'initialement prévue au 1^{er} janvier 2026, la validation a été renvoyée au 1^{er} octobre 2026. A ce sujet, il relève la nécessité de produire le Rapport 2024 au plus tard au mois d'août 2026 et invite les parties prenantes à s'impliquer fortement dans la préparation.

Débat

Un membre du collège Entreprise souligne l'importance de la question de la validation et voudrait se rassurer sur les modalités prises dans le cadre de la préparation de ladite validation et ce, en collaboration avec le Comité Exécutif.

Le Coordonnateur National relève toutes les activités liées au renforcement des capacités des parties prenantes qui ont été menées à Kolwezi, Lubumbashi et Kinshasa en octobre et novembre 2025 selon les collèges (Gouvernement, Entreprises et société civile) ainsi que le remplissage des fiches par le Secrétariat Technique. Il ajoute que ces séances de renforcement des capacités se poursuivront encore suivant les composantes pour amener toutes les parties à s'impliquer davantage.

Cinquième point : Présentation de la situation financière du Comité National de l'ITIE-RDC (Période du 28 novembre 2025 au 28 janvier 2026).

A l'invitation du Président, le Coordonnateur National présente le document intitulé « *Situation financière du Comité National de l'ITIE-RDC* » lequel a été partagé aux membres. Il relève un solde positif de 224 000 USD reporté en 2026.



Débat :

Un membre du Collège société civile soulève des préoccupations quant aux solutions envisagées sur la pérennisation du financement de l'ITIE, de l'hébergement du ST au Centre Financier.

Prenant la parole, le Vice-Ministre du Budget salue la gestion orthodoxe du ST des fonds, nonobstant l'absence de crédits alloués par le Gouvernement à l'ITIE, et félicite le Comité pour avoir réalisé un solde positif.

S'agissant de la mise à disposition des fonds en 2025, un membre du collège Entreprises et un autre de la société civile ont félicité le Gouvernement pour les efforts fournis afin de soutenir la mise en œuvre et l'ont encouragé à poursuivre sur cet élan.

Délibération :

Le Comité Exécutif adopte la situation financière du Comité National de l'ITIE-RDC de la période du 28 novembre 2025 au 28 janvier 2026.

Sixième point : Divers.

- Restriction de l'espace civique à la suite d'une plainte à charge d'un membre de la société civile du Lualaba : devant intervenir en ligne, le membre de la société civile ayant inscrit ce point n'a pu le faire faute de connexion. Un autre membre du même collège a présenté la situation de restriction de l'espace civique dans la province de la Tshopo à la suite de la dénonciation des cas de pollution de l'environnement par les coopératives artisanales minières.

La question de financement des activités d'exploitation artisanale par des sujets chinois à l'insu des autorités publiques et invite le Gouvernement à tabler sur la pollution par les sociétés chinoises. En complément à la lettre, un autre membre soutient que les faits font suite à la plainte faite à l'endroit d'un membre de la société civile tel que contenu dans la lettre pour restreindre l'espace civique.

- Information sur l'adoption du Code de conduite des OSC : Un membre du collège société civile fait part au Comité Exécutif de l'adoption du Code de conduite de la société civile à l'issue des travaux tenus du 10 au 12 décembre 2025 pour adapter ce texte à l'évolution de la Norme. Une copie a été transmise au Secrétariat Technique.
- Conclusions sur la sensibilisation des acteurs du secteur forestier : S'agissant de l'intégration du secteur forestier à l'ITIE, un membre du collège Entreprises fait observer que des missions de sensibilisation ont eu pour effet de susciter des attentes majeures auprès des acteurs du secteur. Au regard des réformes envisagées et la révisitation du Code forestier prévue au mois de juin 2026, il estime opportun de connaître les conclusions sur les séances de sensibilisation menées ainsi que les perspectives pour une bonne orientation dans l'intégration effective dudit secteur.

Y répondant, le Coordonnateur National relève que l'intégration effective du secteur forestier doit être considérée dans le cadre du financement de la deuxième tranche de CAFI qui doit prendre en charge les activités y afférentes.

- Enfin, SEM le Ministre des mines, 1^{er} Vice-Président, a fait ses commentaires en cinq points comme suit :
 - 1) Concernant la question de conformité des entités de traitement dans le Lualaba et le Haut-Katanga, il fait observer qu'il y a plus d'envahissement des sites concédés, qu'aucune entité de traitement n'opère en conformité avec la Loi et qu'enfin, elles ont été saisies individuellement pour se conformer endéans un délai déterminé ;
 - 2) Sur la présence des chinois dans les sites miniers artisanaux en Ituri et au Haut Uélé, il souligne que le constat est catastrophique car ces derniers opèrent avec des engins lourds et entre 7 à 8 milliards de dollars US échappent à l'Etat.



- 3) Pour ce qui est de la présence des personnes non éligibles dans les sites miniers artisanaux, il révèle que ces dernières sont en majorité derrière des autorités administratives (centrales et provinciales) et de la hiérarchie des forces de défense et de sécurité.
 - 4) Concernant l'Inspection Générale des Mines (IGM), il informe les membres qu'une réforme est prévue pour placer cette structure sous une double tutelle : Ministère des mines et Présidence de la République afin de prendre en charge toutes les questions liées aux PPE.
 - 5) Sur la pollution de l'environnement par la société CDM, il soutient que les conclusions de l'enquête seront rendues publiques.
- Quant au calendrier de réunions, le Président propose que la prochaine réunion du Comité Exécutif soit fixée à la dernière semaine du mois de février.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion qui avait commencé à 15h02', a pris fin à 16h34'.

Fait à Kinshasa le 29 janvier 2026

Jean Jacques **KAYEMBE MUFWANKOLO**

Secrétaire du Comité Exécutif

GUYLAIN NYEMBO MBWIZYA

Président du Comité Exécutif